

UNIVERSITÉ DU HAVRE

Faculté des Affaires Internationales

Institut des Langues et Civilisation Orientales

25 rue Philippe Lebon – 76057 Le Havre

02.35.21.72.09 – email : agnes.maraine@univ-lehavre.fr

DU

Diplôme d'Université de Langues Orientales

Langues enseignées :

Arabe, Chinois, Coréen, Japonais, Russe

RÈGLEMENT DES EXAMENS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE :

Le niveau minimum requis pour l'obtention du DU de Langues Orientales correspond à la validation des modules de langue et de civilisation de niveau 3.

Toutefois, à l'issue de la validation de chaque niveau, une attestation peut être délivrée à l'étudiant qui en fera la demande.

1^{er} NIVEAU :

Objectifs des cours : Initiation à la langue

Langue : Cours annuel, 4 heures par semaine

Civilisation : Cours annuel, 1 heure par semaine

Évaluation : Contrôles continus + partiels

Jury : Le jury est composé de tous les enseignants en langues orientales de l'ILCO.

2^{ème} NIVEAU :

Objectifs des cours : Consolidation et élargissement des connaissances de bases

Langue : Cours annuel, 4 heures par semaine

Civilisation : Cours annuel, 1 heure par semaine

Évaluation : Contrôles continus + partiels

Jury : Le jury est composé de tous les enseignants en langues orientales de l'ILCO.

3^{ème} NIVEAU :

Objectifs des cours : Lecture de textes simples, conversation simple

Langue : Cours annuel, 4 heures par semaine

Civilisation : Cours annuel, 1 heure par semaine

Évaluation : Contrôles continus + partiels

Jury : Le jury est composé de tous les enseignants en langues orientales de l'ILCO.

4^{ème} NIVEAU :

Objectifs des cours : Lecture de textes spécifiques (économiques et sociologiques), apprentissage du langage économique

Langue : Cours annuel, 4 heures par semaine

Civilisation : Cours annuel, 1 heure par semaine

Évaluation : Contrôles continus + partiels

Jury : Le jury est composé de tous les enseignants en langues orientales de l'ILCO.

5^{ème} NIVEAU :

Objectifs des cours : Perfectionnement de la pratique du langage

Langue : Cours annuel, 4 heures par semaine

Civilisation : Cours annuel, 1 heure par semaine

Évaluation : Contrôles continus + partiels

Jury : Le jury est composé de tous les enseignants en langues orientales de l'ILCO.

1 – UNITÉS D’ENSEIGNEMENT

Chaque niveau du DU comporte plusieurs unités d’enseignement :

1^{er} niveau :

UE 1 : structure et conversation	45h de TD
UE 2 : lecture, analyse de texte et écriture	45h de TD
UE 3 : société et culture	25h de CM

2^{ème} niveau :

UE 4 : structure et vocabulaire	45h de TD
UE 5 : lecture, analyse de texte et écriture	45h de TD
UE 6 : société et culture	25h de CM

3^{ème} niveau :

UE 7 : structure et vocabulaire	45h de TD
UE 8 : lecture, analyse de texte et écriture	45h de TD
UE 9 : société et culture	25h de CM

Un 4^{ème} niveau peut-être ouvert, si le nombre d’inscrits est au moins de 10 étudiants.

Un 5^{ème} niveau peut-être ouvert, si le nombre d’inscrits est au moins de 10 étudiants.

2 – CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle continu est obligatoire pour toutes les unités d’enseignement.

Les étudiants salariés (et assimilés : élus aux conseils, militaires sous les drapeaux, mères de famille, musiciens, danseurs, sportifs de haut niveau...) peuvent demander la dispense du contrôle continu avant le 15 novembre de l’année universitaire en cours auprès du responsable du DU sur présentation d’un justificatif.

Les étudiants salariés peuvent bénéficier du contrôle continu dans les unités d'enseignement de leur choix à condition d'en avoir fait la demande auprès du responsable de l'unité d'enseignement avant le 15 novembre sur présentation d'un justificatif.

Les épreuves de contrôle continu sont organisées par les enseignants de chaque unité d'enseignement, en principe dans le cadre des horaires habituels.

Les étudiants qui, pour un cas de force majeure (maladie, accident), n'ont pas pu participer à une épreuve, doivent adresser par voie postale dans les deux jours qui suivent l'épreuve, un certificat médical ou un document officiel attestant de leur impossibilité d'être présents. L'enseignant organise alors une épreuve de remplacement écrite ou orale, à une date de sa convenance.

Les étudiants absents à une épreuve de contrôle continu, se verront attribuer la note de 0 s'ils ne peuvent pas présenter de justificatif.

Les justificatifs admis sont les suivants :

- Un certificat médical
- Une convocation administrative
- Un autre examen en parallèle

3 – MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le DU de l'Université du Havre comprend 3 unités d'enseignement par niveau soit :

- 3 unités d'enseignement de niveau I (unités d'enseignement de 1 à 3)
- 3 unités d'enseignement de niveau II (unités d'enseignement de 4 à 6)
- 3 unités d'enseignement de niveau III (unités d'enseignement de 7 à 9)
- 3 unités d'enseignement de niveau IV (unités d'enseignement de 10 à 12)
- 3 unités d'enseignement de niveau V (unités d'enseignement de 13 à 15)

Le passage au niveau supérieur est conditionné à la validation des unités d'enseignement du niveau précédent.

Les étudiants doivent repasser leur unité d'enseignement de civilisation obligatoirement dans l'année universitaire qui suit.

L'assiduité est obligatoire à tous les enseignements.

INSCRIPTION

Les étudiants peuvent être autorisés par le (la) directeur(trice) de l'ILCO à s'inscrire directement en niveau 2, 3 ou 4 si la connaissance qu'ils ont de la langue le justifie.

SEMESTRIALISATION

Les modules du DU sont annuels et non semestriels.

MODALITÉS DE CALCUL

La moyenne générale est calculée pour les niveaux 1, 2, 3 en fonction du volume horaire :

- 25h = coefficient 1
- 45h = coefficient 2

Les coefficients par niveau sont les suivants :

NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
UE1 → x 2	UE4 → x 2	UE7 → x 2
UE2 → x 2	UE5 → x 2	UE8 → x 2
UE3 → x 1 société et civilisation	UE6 → x 1	UE9 → x 1

Pour les examens des niveaux 4 et 5 :

NIVEAU 4	NIVEAU 5
UE10 - Oral → x 2	UE13 - Oral → x 2
UE11 - Écrit → x 2	UE14 - Écrit → x 2
UE12 - Civilisation → x 1	UE15 - Civilisation → x 1

Les mentions « Passable », « Assez bien », « Bien » et « Très bien » récompensent les étudiants qui ont obtenu les moyennes respectives de 10, 12, 14 et 16 sur 20 (à chaque niveau).

Un relevé de notes est délivré à l'étudiant.

SESSION 1

Chaque semestre est sanctionné par un examen écrit et/ou oral pour la langue et la civilisation.

Pour obtenir une unité d'enseignement, il faut que la moyenne des notes qui le composent soit > ou = 10.

SESSION 2

La seconde session comprend un examen écrit et/ou oral.

La seconde session consiste à repasser uniquement les unités d'enseignement qui n'ont pas été acquises à l'issue de la première session.

Les notes d'examen acquises à la session 2 remplacent celles de la session 1 si elles leur sont supérieures.

4 – COMPENSATION ENTRE MODULES

Toute unité d'enseignement dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est acquise.

Tout module dont la note finale est égale ou supérieure à 6/20 et inférieure à 10/20 doit pour être acquis, être compensé par la note finale obtenue dans un autre module.

Toutes les unités d'enseignement sont compensables entre elles.

Une unité d'enseignement non compensée à l'issue de la session 1 est à repasser à la session 2.

La compensation n'est possible qu'entre unités d'enseignement de même niveau.

Une unité d'enseignement acquise ne peut compenser qu'une seule unité d'enseignement.